

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

compte-rendu de réunion du 07/04/2022

Date de convocation : 01/04/2022

Secrétaire de séance : Mme NICKERT

Présents : Mmes LE ROY, POIGNET, NICKERT et Mme DENIS.
Mrs FOUCHÉ, GARRIGOU, MORIZE, BERNARD, LE GOFF, MAES, BLADIER, DIAS et LANDMAN.

Procurations : De Mr DELVERT à Mr GARRIGOU, de Mme FRAYSSE à Mr BERNARD.

Excusée : Mme GUITOU,

Ordre du jour :

- **Élection du secrétaire de séance.**
- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 Mars 2022**
- **Vote des comptes de gestion 2021**
- **Vote des comptes administratifs 2021 (Commune, Eau, Camping, Assainissement)**
- **Délibération affectation du résultat**
- **Vote des budgets primitifs 2022 (Commune, Eau, Camping, Assainissement)**
- **Vote des taux des taxes**
- **Délibérations :**
 - . **Délibération durée amortissement éclairage public**
 - . **Signature convention SYDED**
 - . **Signature convention FDEL**
- **Questions diverses.**

Élection du secrétaire de séance.

Élection du président de séance : M. GARRIGOU est élu à l'unanimité.

Mme Aurélie NICKERT est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour.

Mr Le Maire demande à ce que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- la modification du PLU dans le cadre du projet Photovoltaïque de Grézelade
- Prendre une délibération pour le choix du géomètre dans le cadre du projet cœur de village.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2022.

Le compte-rendu du 17 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Vote des comptes de gestion 2021

Mr le Maire donne la parole à Mme DENIS pour lecture et présentation des comptes de gestion du budget CAMPING, ASSAINISSEMENT, EAU, COMMUNE.

Les comptes de gestion sont validés à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2021

Mr le Maire donne la parole à Mme DENIS pour lecture et présentation des comptes administratifs 2021 :

*Présentation du CA CAMPING.

En section de fonctionnement

DÉPENSES

36 569.04 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 34 688.93€

RECETTES

33 169.84€

En section d'investissement

DÉPENSES

7 902.17 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : - 5 750.27 €

RECETTES

394.12€

*Présentation du CA ASSAINISSEMENT

En section de fonctionnement

DÉPENSES

50 835.63€

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 27 311.49€

RECETTES

57 904.42€

En section d'investissement

DÉPENSES

4 410.23€

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 232 284.41 €

RECETTES

31 382.13€

*Présentation du CA EAU

En section de fonctionnement

DÉPENSES

28 818.63€

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 60 808.52€

RECETTES

31 844.10 €

En section d'investissement

DÉPENSES

8 227.43 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 184 029.92€

RECETTES

9 815.15 €

*Présentation du CA COMMUNE

En section de fonctionnement

DÉPENSES

304 034.56 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : + 395 796.68 €

RECETTES

358 608.29 €

En section d'investissement

DÉPENSES

85 197.78€

RÉSULTAT DE CLÔTURE : - 54 090.12€

RECETTES

16 680.08€

Monsieur le Maire quitte la salle après la présentation et donne la parole à Mr GARRIGOU afin de procéder au vote des comptes administratifs tel que présentés.

Les comptes sont validés à l'unanimité.

Délibération affectation du résultat

Budget camping :

Besoin de financement (1068) :	5 750.27€
Excédent de fonctionnement (002)	28 938.66€
Déficit d'investissement (001)	- 5 750.27€

Proposition d'affecter la somme de 5750.27€ de l'excédent de fonctionnement constaté sur le compte administratif pour combler le déficit d'investissement correspondant.

Budget assainissement :

Besoin de financement (1068) :	0.00€
Excédent de fonctionnement (002)	27 311.49€
Excédent d'investissement (001)	232 284.41€

Budget eau :

Besoin de financement (1068) :	0.00€
Excédent de fonctionnement (002)	60 808.52€
Excédent d'investissement (001)	184 029.92€

Budget commune :

Besoin de financement (1068) :	78 646.12€
Excédent de fonctionnement (002)	317 150.56€
Déficit d'investissement (001)	- 54 090.12€

Proposition d'affecter la somme de 54 090.12€ de l'excédent de fonctionnement constaté sur le compte administratif pour combler le déficit d'investissement correspondant.

Les propositions d'affectation de résultat sont validées à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2022

Présentation des budgets

.Vote du budget CAMPING.

Le budget primitif 2022 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement à **55 938.66 €**,

DÉPENSES

Chapitre 11 charges de gestion générale	:	33 444.33€
Chapitre 12 charges de personnel	:	21 200.00€
Chapitre 65 charges diverses	:	10.00€
Chapitre 66 charges financières	:	0.00€
Chapitre 67 charges exceptionnelles	:	100.00€
Chapitre 042 amortissement	:	1 184.33€
Chapitre 023 virements à la section investissement	:	0.00€

RECETTES

Chapitre 70 produits des services	:	27 000.00€
Chapitre 002 excédents de fonctionnement	:	28 938.66€

En section d'investissement à **6 934.60 €**.

DÉPENSES

Chapitre 2312 autres :	0.00€
Déficit 001 :	5 750.27€

RECETTES

Compte 1068	5 750.27 €
Compte 040 amortissements :	1 184.33€
Compte 021 virements de la section de fonctionnement	0.00€

[. Vote du budget ASSAINISSEMENT](#)

Le budget primitif 2022 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement à **80 721.72 €**,

DÉPENSES

Chapitre 11 charges de gestion générale :	39 600.50€
Chapitre 12 charges de personnel :	10 000.00€
Chapitre 67 charges exceptionnelles :	0.00€
Compte 042 amortissements :	31 121.22€

RECETTES

Chapitre 70 produits des services :	46 000.00€
Chapitre 74 primes d'épuration :	3 000.00 €
Chapitre 77 quote-part sub investissement :	4 410.23€
Chapitre 002 excédents de fonctionnement :	27 311.49€

En section d'investissement à **343 405.63 €**.

DÉPENSES

Opérations :

- extension réseau :	138 995.40€
- amélioration station épuration :	30 000.00€
- travaux divers :	20 000.00 €
- participation voies et réseaux :	80 000.00 €
- acquisition terrain :	5 000.00€
-numérisation des réseaux :	20 000.00€

Chapitre 13 subventions investissement : 4 410.23€

RECETTES

Chapitre 13 subvention d'équipement :	80 000.00€
Compte 10222 FCTVA :	0.00 €
Chapitre 040 amortissements :	31 121.22€
Chapitre 001 Excédent investissement :	232 284.41€

[. Vote du budget EAU](#)

Le budget primitif 2022 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement à **88 251.95 €**,

DÉPENSES

Chapitre 011 charges de gestion générale :	69 280.00€
Chapitre 012 charges du personnel :	5 000.00€
Chapitre 65 charges diverses :	3 000.00€
Chapitre 67 : charges exceptionnelle :	0.00€
Compte 681 amortissements :	10 971.95€

RECETTES

Chapitre 70 produits des services	:	25 000.00€
Chapitre 777 quote-part sub inves.	:	2 443.43 €
Chapitre 002 excédents de fonctionnement	:	60 808.52€

En section d'investissement à **245 001.87€**.

DÉPENSES

Opérations :

- poteau incendie	:	10 000.00€
- travaux divers	:	60 000.00€
- PUP	:	50 000.00€
- extension réseaux	:	97 558.44€
Chapitre 040 Opération patrimoniale	:	2 443.43€

RECETTES

Compte 131 : Subvention d'équipement	:	50 000.00€
Chapitre 040 amortissements	:	10 971.95€
Compte 001	:	184 029.92€

.Vote du budget COMMUNE

Le budget primitif 2022 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement à **644 374.56€**,

DÉPENSES

Chapitre 11 charges de gestion générale	:	158 201.22€
Chapitre 012 charges du personnel	:	158 248.00€
Chapitre 014 reversements fiscalité	:	21 000.00€
Chapitre 65 charges diverses	:	67 223.00€
Chapitre 66 intérêts des emprunts	:	1 701.68€
Chapitre 67 titres annulés	:	1 000.00€
Chapitre 023 virements section d'invest	:	234 581.00€
Compte 681 amortissements	:	2 419.66€

RECETTES

Chapitre 013 remboursements sur rémunération	:	0.00€
Chapitre 70 produits des services	:	22 000.00€
Chapitre 73 produits fiscaux	:	204 380.00€
Chapitre 74 dotations	:	85 344.00€
Chapitre 75 loyers	:	15 500.00€
Chapitre 002 excédents de fonctionnement	:	317 150.56€

En section d'investissement à **422 573.39 €**.

RAR* : Dépense = 24 556.00€ ; Recette= 0.00€

DÉPENSES

Opérations :

- annexe mairie Cieurac	:	0.00€	RAR*
3 000.00€			
- réfection restaurant l'alouette	:	2 000.00€	RAR*
4 730.00€			
- éclairage Louis Vicat	:	13 000.00€	
- achat matériels	:	5 000.00€	

- aménagement place du village	: 192 410.12€
- rénovation salle des fêtes	: 0.00€ RAR* 1 826.00€
- cimetières	: 5 000.00€
- rénovation tableaux église	: 10 000.00€ RAR* 15 000.00€
- PUP	: 60 000.00€
Chapitre 16 capital d'emprunt	: 26 517.15€

RECETTES

Opérations :

- aménagement salle des fêtes	: 13 095.61€	RAR* 0.00€
- tableau église	: 8 328.00€	RAR* 0.00€
Compte 1068 affectations de résultat	: 78 646.12€	
Chapitre 010 FCTVA	: 5 503.00€	
Chapitre 13	: 60 000.00€	
Chapitre 021 virements section de fonct	: 234 581.00€	
Chapitre 040 amortissements	: 2 419.66€	

Monsieur Le Maire remercie Nathalie DENIS pour son travail et pour sa présentation claire et détaillée des budgets.

Les budgets sont validés à l'unanimité

Vote des taux de taxes

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide de voter les taux d'imposition de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 41.22 %
- Taxe foncière non bâtie : 141.85 %

Le produit fiscal attendu pour 2022 est de 212 724 €.

Délibération durée amortissement éclairage public

L'instruction budgétaire et comptable M14, applicable pour les communes de moins de 3500 habitants sont tenues d'amortir les subventions d'équipement versées (art. L2321-2, 28). Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, la durée d'amortissement par instruction et par compte.

La durée d'amortissement appliquée au budget commune, proposée pour les «subventions d'équipements versées», rénovation de l'éclairage public est fixée à 15 ans.

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'application de cette durée d'amortissement concernant «les subventions d'équipements versées» pour l'opération de rénovation de l'éclairage public.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Signature convention SYDED

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention qui a pour objet de formaliser pour l'année 2022 les modalités d'intervention du SYDED du Lot concernant « l'assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues des stations d'épuration » pour 2 points :

- 1) **L'assistance technique à l'exploitation des ouvrages** qui assure le suivi du fonctionnement du système d'assainissement, et des performances des ouvrages de collecte.
- 2) **L'assistance du traitement des boues d'épuration** qui assure le suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues (analyse ...), le suivi et bilan des campagnes d'épandage et la réalisation de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre réglementaire du plan d'épandage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Signature convention FDEL

Mr le Maire informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques le long de la traversée du bourg, il est nécessaire de signer une convention avec l'organisme TERRITOIRE d'ENERGIE LOT. Une réunion a eu lieu sur le terrain afin de répertorier l'ensemble des travaux qui seront scindés en 2 tranches. Les propriétaires riverains ont reçu une information et ils doivent faire remonter leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Projet photovoltaïque de Grézelade

Mr le Maire rappelle le projet de champ photovoltaïque sur la commune à Grézelade par la Sté URBASOLAR. Le Permis de construire a été déposé et le service Urbanisme de CAUVALDOR demande une modification de notre PLU afin de classer les surfaces concernées en ENR et non agricole comme actuellement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification demandée sur notre PLU.

Délibération pour le choix d'un Géomètre

Dans la cadre des études pour l'aménagement de la traversée du bourg et de la requalification de la place, nous avons lancé une consultation auprès de géomètres pour la réalisation des relevés topographiques correspondant. Sur les 5 cabinets consultés localement, seul 2 ont transmis une proposition chiffrée.

Au vu de la différence de prix pour des prestations similaires, Mr le Maire propose de retenir le cabinet AGEFAUR de Souillac.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la proposition AGEFAUR Géomètre expert.

Questions diverses.

Pas de questions

Fin de séance à 20H42